



CHSCT-M

Compte-rendu CFDT

18 octobre 2017

Étaient présents :

CFDT : Gwenaëlle L'HUILLIERE, Timothée CHANTRELLE
CGT - FO – UNSA

Présidence : Mme Sophie MARMOUGET - Adjointe à la Secrétaire Générale

Ministère : M. CLEMENT Jacques - Directeur des Ressources Humaines, Mme AMSON Anne - cheffe du Service du développement professionnel et des conditions de travail , Mme PALUD-GOUESCLOU Isabelle - cheffe de PSPP, Mme CEGLARSKI Claudine - cheffe de bureau PSPP1, LOFFICIAL Loïc - adjoint à la cheffe de bureau PSPP1, M. MAUCEC Laurent - chef du pôle prévention, Mme YAHYAOUI Hassina - chargée d'études au bureau de la prévention, Mme GUERBER Yolande - Inspecteur Santé Sécurité au Travail, Mme OVELACQ Brigitte - Médecin de prévention.

Déclaration CFDT

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs les membres du CHSCT ministériel

Nous nous retrouvons aujourd'hui, à ce comité, pour parler des conditions de travail, quelques jours après l'annonce du projet de loi de finances 2018 et le RDV manqué de M. DARMANIN avec les représentants des organisations syndicales de la Fonction Publique.

Comment peut-on encore préconiser des pistes d'amélioration après le gel confirmé du point d'indice, de la masse salariale, le surgel des crédits relatifs à la médecine de prévention et l'action sociale, le transfert des missions, les suppressions de postes ?

Sérieusement, croyez-vous que cette instance peut encore être crédible auprès des agents de nos ministères ?

Les personnels sont toujours utilisés comme variable d'ajustement, ils n'en peuvent plus !!! Alors pour l'instant, ils le disent Avant qu'ils nous le montrent, pour certains de manière irréversible, faisons de la véritable prévention !

Merci pour votre écoute.

Réponse de madame la présidente

- devenir des effectifs : le débat de fond ne peut être approfondi dans cette instance mais concernant l'aspect des conditions de travail, nous devons être vigilants et relayer cet aspect auprès des chefs de service.
- agenda social : le travail se poursuit et les bilatérales avec les organisations syndicales ne sont nullement remises en cause.

Avis demandé par la CGT :

Le CHSCT Ministériel s'oppose à toute baisse des moyens (financiers et notamment humains) de nos ministères et de leurs opérateurs et souhaite qu'une évaluation de l'impact des évolutions programmées en leur sein soit réalisée sous l'angle des conditions de travail

L'avis est adopté à l'unanimité des organisations syndicales

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du CHSCT-M du 12 juillet 2017 (pour avis)

Le projet de compte-rendu n'a pas été communiqué par l'administration aux organisations syndicales car les délais de transmission ont été trop longs. Le DRH s'en excuse.

2/ Présentation des tableaux de suivi des accidents graves, mortels et des suicides (pour information)

2 accidents graves figurent dans les tableaux (1 de 2016 et 1 de 2017).

Les organisations syndicales s'interrogent sur le nombre de remontées. Si les nombres sont réels, il faut se féliciter du peu d'accidents !

CFDT : concernant les suicides, lors de la commission de suivi, nous avons fait remarquer que l'intitulé du tableau avait changé et que seuls les suicides imputables aux services sont portés à notre connaissance.

Nous ne nous satisfaisons pas de cette restriction, nous ne pouvons absolument pas faire notre travail de prévention tout en sachant que les suicides sont multifactoriels. Les familles ont d'autres préoccupations dans ces circonstances que de demander prioritairement l'imputabilité au service.

De plus, les membres du CHSCT ministériel ont un devoir de confidentialité quant aux données qui sont transmises dans ces tableaux. La CFDT ne comprend donc pas les arguments avancés par l'administration pour ne plus fournir les données.

L'administration prend note ...

3/ Point sur la mise en œuvre du plan d'actions du CHSCT-M

L'administration ne nous a pas transmis les documents nécessaires pour émettre des observations. Nous n'avons aucun support même remis en séance.

Néanmoins, on nous présente les 2 chantiers prioritaires pour 2018 :

- *traçabilité de l'exposition et de l'attestation d'exposition à l'amiante.*

L'employeur doit remplir ces fiches qui restent à harmoniser, difficulté des services par rapport à la pénurie des médecins de prévention. Il faut mener une réflexion pour savoir qui les remplit.

En tout état de cause, le signataire demeure le chef de service.

Un groupe de travail va être mis en place début novembre, une note de service qui rappellera le dispositif va être rédigée, la restitution des travaux est prévue pour le 1^{er} trimestre avec un mode opératoire présenté en CHSCT-M mi 2018.

– *accidentalité des personnels d'exploitation*

Il s'agit de la population de personnels ayant une part de leur rémunération liée au service fait.

Un groupe de travail sera mis en place mi-décembre en lien avec le service juridique. La réflexion se portera sur l'amélioration du dispositif de prise en charge financière suite à maladie ou accident de service et de protection fonctionnelle.

CFDT : nous ne pouvons qu'être satisfaits que ces chantiers soient enfin amorcés et qu'ils aboutissent le plus rapidement possible. Nous attendons donc les propositions de dates ...

4/ Présentation du bilan ministériel sur les accidents de 2016 (pour avis)

http://www.cfdt-ufetam.org/infosutiles/hs/point-4_bilan_accidents_2016.pdf

Le bureau de la prévention va effectuer un rappel aux AP/CP lors de la réunion de réseau des DIR prévue en novembre pour leur signaler l'importance revêtue par la remontée exacte des éléments via CAUSALIS.

VOTE : (unanimité de l'abstention)

Avant le point 5, nous réagissons à l'annonce faite par le DG du CEREMA sur la fermeture annoncée de la Dter IDF. Les membres de l'administration semblent surpris car ils n'ont pas eu l'information. Une suspension de séance nous est donc accordée.

Nous en profitons pour rédiger une motion INTERSYNDICALE :

« Les membres du CHSCT-M dénoncent la violence de l'annonce faite par le DG aux agents du CEREMA de la fermeture de la Dter IDF à l'horizon 2020. L'ensemble des membres du CHSCT-M exige une expertise au sens de l'article 55 du décret 82-453 sur les conséquences et sur les conditions de travail du projet de réorganisation en cours au CEREMA. »

5/ Présentation du bilan ministériel sur les maladies professionnelles de 2016 pour avis)

http://www.cfdt-ufetam.org/infosutiles/hs/point-5_bilan_maladies_pro_2016.pdf

Avant cette présentation, l'administration nous propose l'intervention de la DGAC afin de nous exposer la démarche qui a été initiée concernant les TMS.

CFDT : Il est difficile de refuser cette intervention tout en sachant que les personnes sont dans le couloir et que sur le fond, le sujet est tout à fait pertinent dans notre instance.

Pourtant, cette façon de nous imposer des sujets hors ordre du jour est cavalière, l'accumulation dans cette séance de manque de documents nous laisse présager que le dialogue est en bien mauvaise posture, nous aurions préféré que ce soit un vrai point inscrit à l'ordre du jour et qu'il soit discuté en commission de suivi.

En ce qui concerne le bilan des maladies professionnelles, nous nous réjouissons que les maladies à caractère professionnel inscrites au titre des risques psychosociaux commencent à être reconnues. Elles sont au nombre de 4 pour 2016, combien y en aura-t-il en 2017 ?

VOTE : 3 abstentions : CFDT, UNSA – 1 défavorable CGT